



SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail
sur la dimension sociale de la mondialisation**

**Rapport oral du président du groupe
de travail, M. D. Jayatilleka, ambassadeur
et représentant permanent de Sri Lanka
auprès des Nations Unies à Genève**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Perspectives et politiques actuelles en ce qui concerne le travail décent: renforcer la coopération multilatérale et la cohérence des politiques, un défi à relever pour assurer une mondialisation équitable.....	1
II. Rapport du Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable ...	11

1. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation s'est réuni le 17 mars 2008, sous la présidence de M. Jayatilleka (gouvernement, Sri Lanka). M. Funes de Rioja (employeur) et Sir Roy Trotman (travailleur) étaient les vice-présidents.

I. Perspectives et politiques actuelles en ce qui concerne le travail décent: renforcer la coopération multilatérale et la cohérence des politiques, un défi à relever pour assurer une mondialisation équitable

2. Le groupe de travail était saisi d'un document ¹ et le président a souhaité la bienvenue à l'orateur invité dans le cadre de la discussion de cette question à l'ordre du jour, M. Robert Zoellick, président de la Banque mondiale. Il a souligné la cohérence et la compatibilité des idées et des travaux de l'OIT et de la Banque mondiale. L'une des raisons de cette compatibilité est la personnalité du président Zoellick, qui s'est attiré à la Banque mondiale le respect de ses pairs en tant que professionnel de haut niveau, homme brillant et personne réaliste et équitable.
3. Le Directeur général, M. Juan Somavia, a lui aussi souhaité la bienvenue au président de la Banque mondiale et a présenté le document dont le groupe de travail était saisi. Il avait rencontré M. Zoellick peu après sa désignation en 2007, et il l'a félicité des bons résultats obtenus dès le départ et de l'appui sans réserve qu'il a reçu pour la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. Il a fait observer que le tripartisme fait de l'OIT une organisation internationale différente de toutes les autres et que les connaissances collectives des mandants et du Bureau constituent une ressource importante pour l'ensemble du système international. La Banque mondiale pourrait se servir de ces connaissances pour faire en sorte que ses prêts soient en adéquation avec l'Agenda du travail décent. Une relation de travail solide entre l'OIT et la Banque mondiale peut avoir un impact positif considérable et cet impact se fait déjà sentir dans les domaines où cette relation a été bien établie. Le Directeur général a rappelé que le Bureau a élaboré une initiative de cohérence des politiques qui vise à améliorer la compréhension mutuelle entre les différentes organisations internationales. De même, des outils communs ont été établis de concert avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, afin de chercher à obtenir des résultats dans les domaines de l'emploi et du travail décent, et sont actuellement testés au niveau national.
4. Le Directeur général a relevé que la Banque mondiale et l'OIT ont eu certes des divergences de vues, mais les relations entre les deux organisations ont été suffisamment solides pour que s'engagent de vifs débats, au sujet par exemple de l'indice d'embauche des travailleurs dans les rapports de la Banque mondiale sur la pratique des affaires (*Doing Business*). Rappelant les échanges techniques détaillés qui ont eu lieu récemment à Washington, il a déclaré que les deux organisations poursuivront leurs discussions et que le Bureau en fera rapport au Conseil d'administration. En même temps, la liste des projets de collaboration qui sont en cours dans certains pays et sur certains thèmes est longue et très variée. Etudier les meilleurs moyens de promouvoir des entreprises durables et des politiques équilibrées du marché du travail pourrait constituer un domaine de coopération future très prometteur.
5. M. Zoellick, président de la Banque mondiale, a rappelé que, dans l'exercice de ses fonctions de représentant des Etats-Unis pour les négociations commerciales, il a collaboré

¹ Document GB.301/WP/SDG/1.

avec l'OIT sur des questions telles que le commerce et les normes du travail. Aujourd'hui, l'OIT comme la Banque mondiale doivent faire face aux défis et aux perspectives de la mondialisation. Dans les premiers mois de son mandat en tant que président de la Banque mondiale, il a exposé l'idéal d'une «mondialisation durable et sans exclus» qui permettrait de lutter contre la pauvreté, de promouvoir une croissance soucieuse de l'environnement et de susciter de l'espoir et des perspectives individuelles. Ces idées étaient le fruit de discussions avec le Directeur général et d'autres personnes. A son sens, l'expression «sans exclus» et le terme «durable» ont une double signification: «sans exclus» se réfère tout d'abord à la répartition des bienfaits de la croissance et de la mondialisation dans toutes les couches de la société et, deuxièmement, au fait que ces avantages débordent le cadre d'un seul pays pour intéresser les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ou encore les pays développés. Le sens du terme «durable» est également double: il est associé aux objectifs environnementaux, notamment dans l'action que la Banque mondiale entreprend actuellement dans le domaine du changement climatique. Il a également un sens systémique. Pour que la mondialisation et ses bienfaits se poursuivent, il faut se doter d'un système solide qui ait la force de s'adapter et qui se rattache à la logique d'une mondialisation sans exclus. En effet, la Banque mondiale s'efforce d'accomplir des efforts très semblables à ceux de l'OIT. Elle tente d'édifier un nouveau multilatéralisme adapté à l'évolution des circonstances.

6. La Banque mondiale a commencé à rattacher son idéal de mondialisation durable et sans exclus à six orientations stratégiques. Premièrement, aider les pays les plus pauvres, particulièrement d'Afrique subsaharienne, à se développer et à croître. L'orateur a insisté sur la nécessité de promouvoir la croissance et le développement du secteur privé. Lors de ses visites en Afrique, il a souvent entendu des demandes visant le développement du secteur énergétique, l'infrastructure, l'intégration régionale, l'ouverture des marchés et de plus en plus l'investissement dans des compétences pour la main-d'œuvre. Le deuxième domaine stratégique consiste à mieux répondre aux besoins des Etats sortant d'un conflit et des pays menacés d'effondrement. Il a rappelé le rôle de la Banque mondiale dans la construction de l'Europe et du Japon après la seconde guerre mondiale, en indiquant que reconstruire signifie aujourd'hui aider les pays à surmonter les difficultés liées au processus de transition. Le troisième thème stratégique concerne l'intégration réussie de la Chine, de l'Inde et d'autres pays à revenu intermédiaire dans le système économique international. Si ces pays sont des puissances économiques émergentes, ils doivent encore faire face aux énormes défis du développement dans les domaines tels que l'emploi, le développement des compétences et la protection sociale. Quatrièmement, la Banque mondiale s'efforce de contribuer à aborder l'agenda global concernant les biens publics, et notamment des questions telles que le changement climatique et l'environnement, les questions de santé transfrontières, l'aide au commerce ainsi que le développement, et la stabilité des services financiers. Le cinquième thème réside dans la façon d'encourager le développement et les possibilités dans les pays arabes qui doivent faire face à des problèmes démographiques, ont souvent besoin d'emplois et de développement social et sont confrontés à des défis particuliers quand il s'agit d'aider les femmes faisant partie de la population active. Le sixième thème stratégique concerne le programme de la Banque mondiale en matière de connaissance et d'apprentissage. Lorsque le Groupe de la Banque mondiale a pu œuvrer de façon effective, il a rassemblé trois éléments différents: il a appliqué les enseignements de la connaissance et de l'apprentissage provenant des différents pays du monde, il a prolongé ses travaux au-delà des différents projets pour soutenir les marchés et les institutions et il s'est servi de ses ressources financières pour développer les connaissances et l'expérience acquises en ce qui concerne la construction des marchés et des institutions.
7. Ces questions sont également à l'ordre du jour de l'OIT et le Directeur général du BIT a attiré l'attention sur l'importance de la dimension humaine et sur la nécessité de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Même si l'on fait abstraction des

incertitudes économiques croissantes et des risques sérieux qu'elles comportent, la communauté internationale doit relever un défi impressionnant: plus de quatre travailleurs sur dix vivent encore dans la pauvreté bien qu'ils aient un emploi. La mondialisation offre des opportunités mais renforce aussi la concurrence et peut donc laisser beaucoup de personnes au bord du chemin. C'est pourquoi le président Zoellick a déclaré se rallier à quatre orientations générales: premièrement, il faut poursuivre les politiques visant à aider tous les travailleurs, et cela signifie mettre l'accent sur l'aide aux travailleurs et non pas sur la protection de l'emploi. Une attention toute particulière doit être notamment accordée aux groupes vulnérables. Deuxièmement, il faut aider les travailleurs à renforcer leurs compétences. Les individus en tireront parti mais également l'économie, car tout déficit à ce niveau entrave la production et le travail. Troisièmement, il faut aider les travailleurs à s'adapter au changement. Se fondant sur son expérience de représentant des Etats-Unis pour les négociations commerciales, l'intervenant a déclaré qu'on ne peut promouvoir correctement les échanges commerciaux qu'en aidant les gens à s'adapter aux changements inévitablement induits par la compétitivité. Cela suppose de renforcer la couverture sociale. Quatrièmement, il est essentiel de se concentrer sur les difficultés spécifiques que rencontrent les jeunes filles et les femmes. Malgré les progrès en matière d'éducation et de développement social, on est encore loin de l'émancipation économique des femmes dans le monde.

8. La Banque mondiale cherche actuellement la meilleure manière de mettre en pratique ces quatre idées et a salué l'expérience et le discernement de l'OIT en la matière. La Banque mondiale a été très heureuse de coopérer étroitement avec l'OIT dans le cadre d'un programme qui implique également d'autres institutions du système des Nations Unies. En plus des domaines de coopération mentionnés par le Directeur général, l'intervenant en a rappelé cinq autres: en premier lieu, l'initiative «Travailler mieux» entre l'OIT et la Société financière internationale (SFI), institution de la Banque mondiale chargée des opérations avec le secteur privé, qui a permis d'améliorer les pratiques de travail et la compétitivité dans la chaîne mondiale d'approvisionnement. Il a cité l'exemple du Cambodge et attiré l'attention sur l'extension du programme au Viet Nam, au Lesotho et en Jordanie. Un deuxième domaine important est le Réseau pour l'emploi des jeunes qui montre que la Banque mondiale ne coopère pas seulement avec le BIT mais avec d'autres institutions du système des Nations Unies. En troisième lieu, la Banque mondiale a lancé un projet avec le BIT et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour lutter contre le travail des enfants qui est visé par l'une des normes fondamentales du travail. En quatrième lieu, un travail d'analyse conjoint a débuté dans deux pays pilotes, le Népal et la Zambie. En cinquième lieu, l'OIT a commencé à travailler avec la Banque mondiale sur la microfinance, un domaine clé en matière de création d'emplois, d'entreprises et d'opportunités.
9. Le président de la Banque mondiale a également fait état de quelques divergences et a fait allusion au rapport *Doing Business*. Il a signalé avec satisfaction que de hauts responsables de l'OIT ont rencontré au début du mois des responsables de projet de la Banque mondiale et ont pu se mettre d'accord sur certaines activités de suivi. Des discussions plus approfondies auront lieu par la suite qui porteront, entre autres, sur les marchés du travail et les avantages et les coûts de la réglementation du marché du travail. La Banque mondiale doit également mieux examiner comment évaluer le respect par les pays des normes fondamentales du travail de l'OIT et a clairement établi que, lorsqu'elle discutera des réformes du marché du travail avec les gouvernements, elle les avisera que toute action dans ce domaine implique de consulter les parties prenantes clés, y compris les représentants des travailleurs et les organisations d'employeurs.
10. M. Zoellick a terminé son intervention en déclarant que, selon lui, la mondialisation durable et sans exclus a pour objectif d'améliorer l'existence des hommes et des femmes du monde entier. Elle devra créer des emplois de qualité, améliorer les conditions de vie et

faire en sorte que chacun puisse réaliser pleinement ses aspirations. Il a déclaré attendre avec intérêt la discussion et souhaité qu'elle permette de renforcer la coopération entre l'OIT et la Banque mondiale.

11. Le vice-président employeur a déclaré que les employeurs attachent beaucoup de prix à la collaboration avec la Banque mondiale et apprécient en particulier des outils tels que son rapport sur la pratique des affaires (*Doing Business*). Il juge inquiétantes les demandes tendant à ce qu'un surcroît de mesures protectionnistes soient prises pour faire face aux turbulences que traversent actuellement les marchés financiers. L'orateur fait référence à l'étude intitulée *Trends in the workplace*² réalisée par l'Organisation internationale des employeurs et évoque certaines de ses principales conclusions. Les auteurs de cette étude soulignent que la mondialisation peut être profitable si les gouvernements créent un cadre réglementaire favorisant la croissance, permettent aux travailleurs d'acquérir des compétences adéquates et encouragent le développement d'une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Cette étude montre également la nécessité de permettre aux entreprises de s'adapter au changement. Selon l'orateur, pour répondre à ces défis, les décideurs politiques doivent promouvoir une démocratie et une gouvernance transparentes; adopter un cadre réglementaire propre à stimuler l'innovation et la concurrence tout en respectant les droits de propriété; supprimer les barrières aux échanges commerciaux et aux investissements; mettre en place des politiques macroéconomiques stables et investir dans des infrastructures matérielles et sociales. En outre, l'éducation et l'amélioration des compétences, les politiques du marché du travail, l'employabilité et la protection sociale durable ainsi que le dialogue social peuvent aussi aider à surmonter les difficultés.
12. L'orateur a par ailleurs souligné le rôle des entreprises durables ainsi que le cadre stratégique élaboré par la Conférence internationale du Travail en juin 2007. Il a rappelé que Kofi Annan, lorsqu'il était Secrétaire général des Nations Unies, a reconnu le rôle des entreprises dans la lutte contre la pauvreté lorsqu'il a déclaré: «ce n'est pas la présence, c'est l'absence d'une activité commerciale et industrielle largement implantée qui condamne une grande part de l'humanité à souffrir». L'intervenant a mis l'accent sur le fait que le système multilatéral pourrait aussi aider à relever les défis en fournissant des informations et des outils de nature à faciliter les débats politiques au plan national. A cet égard, les rapports de la Banque mondiale *Doing Business* sont très utiles car les gouvernements rendent encore la tâche trop difficile aux entreprises pour qu'elles puissent mener à bien leurs affaires. Il s'est félicité de ce que l'OIT et la Banque mondiale collaborent plus étroitement et a présenté des éléments de collaboration au niveau international: la spécificité des mandats de chacune des organisations et les forces que cela confère à chacune d'entre elles doivent être reconnues; la cohérence des politiques doit avoir pour objectif de rassembler ces différents éléments pour créer des synergies; des organisations différentes ont des vues et des approches différentes et doivent répondre de leurs actions devant des mandants différents, ce qui doit être respecté; du point de vue des employeurs, la cohérence des politiques doit rendre la collaboration plus aisée et non pas aviver la concurrence; la collaboration doit se développer dans des domaines où les résultats qui en découlent sont supérieurs à ceux que pourrait obtenir chaque institution individuellement; enfin, la cohérence des politiques ne signifie pas nécessairement leur convergence et ne devrait donc pas se traduire par le fait qu'une institution pourrait en contraindre une autre à adopter son programme. Pour conclure, le vice-président employeur a souligné l'importance de la nécessité de s'adapter aux changements.
13. Le vice-président travailleur a souligné que les économies doivent répondre aux besoins des sociétés et non l'inverse. A son avis, les quatre principes directeurs proposés par le président de la Banque mondiale doivent être fondés sur le respect des droits des

² Organisation internationale des employeurs: *Trends in the workplace 2008: Enterprises in a globalizing world* (Genève, 2008).

travailleurs, en particulier la liberté syndicale. L'accès à la formation, une couverture de sécurité sociale plus étendue et l'égalité entre les sexes ne sauraient remplacer le respect des droits fondamentaux. Selon l'orateur, bien que les conséquences qu'auront les turbulences des marchés financiers ne puissent pas encore être mesurées dans toute leur ampleur, certaines peuvent l'être, notamment le fléchissement de la croissance mondiale, le resserrement du crédit, les pertes d'emplois et le ralentissement des progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les turbulences financières ont deux origines, tout d'abord les déséquilibres mondiaux et ensuite les innovations financières que les organismes de réglementation ont été impuissants à maîtriser. L'orateur a illustré la nécessité d'une réglementation financière en rappelant les crises financières précédentes et l'impuissance du marché à les résoudre, ajoutant que les pays devraient être autorisés à utiliser le contrôle des capitaux pour faire face à la tourmente actuelle. Selon lui, la réglementation financière doit promouvoir le travail décent et empêcher que les conséquences des risques pris par les institutions financières ne soient supportées par les contribuables. S'agissant des gains financiers mondiaux, il a ajouté que l'imposition des revenus très élevés devrait contribuer à soutenir les économies nationales. Il a suggéré par ailleurs que des mesures coordonnées de relance par voie budgétaire, telles que préconisées par le directeur général du FMI, qui bénéficieraient aux travailleurs pauvres et réduiraient les inégalités salariales soient prises et que soient adoptées des politiques de salaire minimum pour les travailleurs aux revenus les plus faibles.

14. L'orateur a demandé qu'un dialogue tripartite s'engage au niveau national pour examiner les effets sur l'emploi des turbulences financières. Il a soutenu sans réserve les paragraphes 42 à 48 du document. Pour assurer une mondialisation plus équitable, il a recommandé une meilleure cohérence des politiques non seulement entre la Banque mondiale et les autres organisations internationales mais également au sein même de la Banque mondiale. Premièrement, le programme de la Banque mondiale doit pleinement intégrer les quatre dimensions du travail décent, à savoir les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Deuxièmement, la Banque mondiale devrait repenser profondément le rapport *Doing Business*, en particulier l'indice d'embauche des travailleurs et supprimer l'élément relatif à la main-d'œuvre dans le rapport. Cet indice sert de conditionnalité pour attribuer l'aide et encourage un nivellement par le bas. Troisièmement, la Banque mondiale devrait diminuer les conditionnalités et s'abstenir de s'ingérer dans l'élaboration des réformes des législations du travail. Enfin, la Banque mondiale doit relever le défi que présente l'atténuation de la pauvreté en s'engageant davantage aux côtés des organisations de travailleurs et d'employeurs, en mettant le travail décent au cœur des stratégies de lutte contre la pauvreté.
15. La représentante du gouvernement de la Slovaquie, s'exprimant au nom de l'Union européenne³, s'est félicitée de l'intervention du président de la Banque mondiale, M. Zoellick, et a souligné l'importance de la poursuite d'une coopération multilatérale de haut niveau entre les organisations internationales. Les déséquilibres économiques et financiers actuels dans le monde posent une menace réelle dans un monde fortement mondialisé et pourraient avoir des coûts économiques et sociaux élevés. Pour relever les défis de la mondialisation et saisir les chances qu'elle offre, il est indispensable de mettre en œuvre des politiques intégrées en matière d'emploi dans les domaines social,

³ Les pays candidats à l'adhésion – Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent à faire partie du processus de stabilisation et d'association), les pays du processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Islande et la Norvège, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie ont souscrit à cette déclaration.

macroéconomique et microéconomique, de nature à favoriser la stabilité économique et la cohésion sociale. Dans ce contexte, l'Union européenne s'est félicitée de l'adoption à la 46^e session de la Commission du développement social de l'ONU, qui s'est tenue en février 2008, d'une résolution sur la promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous. L'oratrice a également rappelé que la réunion ministérielle du Conseil économique et social a souligné l'importance de la coopération entre l'OIT et les autres organisations internationales, y compris la Banque mondiale.

16. L'intervenante a souligné qu'il est particulièrement important d'élaborer des systèmes de protection sociale et de les étendre aux travailleurs de l'économie informelle. Une protection sociale de base, à laquelle il est fait allusion aux paragraphes 42 à 44 du document soumis au groupe de travail, constitue un investissement dans l'avenir d'un pays et est un moyen économiquement efficace de lutter contre la pauvreté. L'intervenante a demandé un renforcement de la coopération internationale et multilatérale, en particulier avec l'OIT, afin d'aider les pays à élaborer ces systèmes. Elle s'est aussi dite favorable à une analyse à l'échelle nationale des perspectives économiques et de leurs incidences sur le travail décent et a souligné l'importance du rôle des partenaires sociaux et des autres parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques cohérentes. Un marché du travail performant est un facteur essentiel de développement durable et de croissance économique. L'Union européenne suit une approche, la flexicurité, qui consiste à conjuguer flexibilité et sécurité. L'intervenante a aussi attiré l'attention sur la Stratégie de Lisbonne de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi qui vise à promouvoir les objectifs qui se renforcent mutuellement, des politiques économiques, sociales, environnementales et de l'emploi. Concilier compétitivité économique et justice sociale est au cœur du modèle européen de développement durable. Enfin, l'intervenante a noté que le rapport soumis au groupe de travail ne fait pas mention d'un aspect important de la mondialisation, à savoir les migrations.
17. Le représentant du gouvernement du Pérou, s'exprimant au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, a accueilli avec satisfaction le document. Il a indiqué que le ralentissement actuel dans les pays industrialisés pourrait compromettre les récents progrès économiques et sociaux dans sa région, y compris la réduction de la pauvreté. Il a estimé que l'adoption d'une réglementation appropriée des marchés financiers et la coordination à l'échelle internationale des politiques macroéconomiques pourraient permettre de faire face aux conséquences que la crise a pour le travail décent.
18. Le représentant du gouvernement du Nigéria s'est aussi dit préoccupé par les répercussions d'un ralentissement dans les pays industrialisés et a demandé la collaboration de l'OIT avec d'autres organisations internationales. Il a donné comme exemple de collaboration entre son pays et l'OIT le programme du Nigéria de promotion du travail décent et ajouté que l'Agenda du travail décent a un degré élevé de priorité pour son gouvernement. Le chômage des jeunes et les migrations des zones rurales vers les zones urbaines constituent des problèmes considérables au Nigéria, problèmes qui peuvent être traités avec l'assistance du BIT et au moyen du dialogue social.
19. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a déclaré que la mondialisation n'a pas tenu toutes ses promesses. Cela est dû à l'absence de réglementation de l'économie mondiale et au manque de cohérence de l'action à l'échelle multilatérale. Il a souligné que les politiques promues par la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce risquent de nuire à une prestation publique équitable des services. Toutefois, des éléments indiquent que, à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ces politiques changent d'orientation.

20. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a remercié M. Zoellick pour son exposé. En particulier, elle s'est félicitée qu'il ait mentionné la nécessité de se soucier tout particulièrement des difficultés des femmes et des jeunes filles. S'exprimant au sujet du document soumis au groupe de travail, l'intervenante a recommandé d'évaluer avec prudence l'étendue et les répercussions des problèmes de logement et de créances hypothécaires. Il convient de rappeler que les Etats-Unis ont été confrontés à plusieurs difficultés économiques très profondes au cours des trente dernières années et que, à chaque fois, l'extrême souplesse de son économie lui a permis de procéder très rapidement à des réajustements et de se rétablir très rapidement aussi. L'intervenante a estimé qu'il est plus utile que l'OIT se concentre sur les solutions possibles. L'OIT joue un rôle important en matière d'emploi. L'intervenante a suggéré que l'OIT agisse dans six domaines: contribuer à encourager la création de conditions économiques favorables, tout en appuyant la création de programmes de transition satisfaisants pour les travailleurs licenciés; encourager le microfinancement et l'esprit d'entreprise; privilégier le développement des capacités de recherche pour fournir une analyse sur l'impact de l'emploi de bonne qualité; mettre l'accent sur le renforcement des capacités des ministères du travail; et, enfin, veiller au respect des droits fondamentaux des travailleurs afin que leurs droits ne soient pas bafoués en période de transition économique.
21. La représentante du gouvernement de l'Inde s'est félicitée de l'initiative, venue à point nommé, du Directeur général de rassembler plusieurs organisations internationales. Elle a indiqué que la crise des crédits hypothécaires à risques aux Etats-Unis a eu des conséquences sur l'économie indienne, en raison de la baisse du dollar et de son impact négatif sur les exportations, et qu'elle s'est traduite par 200 000 suppressions d'emplois. Toutefois, le taux escompté de croissance reste fort et le gouvernement s'efforce de permettre à davantage de personnes d'en bénéficier en mettant en œuvre plusieurs dispositifs – entre autres, un système d'assurance-santé pour les travailleurs du secteur non organisé, utilisant une «smart card», un système d'assurance décès et handicap et un plan pour les personnes pauvres et âgées.
22. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a fait observer qu'il faut faire en sorte que la mondialisation profite à plus de personnes. Il a rappelé l'impact négatif des programmes d'ajustement structurel et ajouté que la gouvernance des institutions de Bretton Woods doit être changée afin que les pays en crise reçoivent l'aide dont ils ont grand besoin. Leur gouvernance bénéficiera beaucoup de la participation des ministres du travail et des affaires sociales. Toutefois, l'intervenant a reconnu que cette réorientation comporte des difficultés.
23. Le représentant de la Commission européenne a convenu qu'il faut se préoccuper du risque de propagation de la crise. Il a suggéré d'atténuer les déséquilibres mondiaux des marchés financiers au moyen de la coopération multilatérale. Il a aussi mentionné plusieurs initiatives de collaboration de la Commission européenne qui ont été menées en partenariat avec d'autres entités. L'intervenant a fait bon accueil au paragraphe 47 qui porte sur le renforcement du partenariat entre l'OIT et d'autres organisations internationales et a approuvé l'alinéa 5 du paragraphe 49, dans lequel il est suggéré d'organiser des réunions tripartites à l'échelle nationale pour examiner les perspectives économiques et leurs incidences sur le travail décent.
24. La représentante du gouvernement de l'Argentine a évoqué le rapport *Doing Business* et rappelé la profonde crise que son pays a traversée en 2002. Grâce aux nouvelles politiques adoptées au lendemain de la crise, la situation économique et sociale du pays s'est beaucoup améliorée, y compris le dialogue social. L'intervenante a souligné que l'application de la législation du travail n'empêche pas les petites et moyennes entreprises de se développer. Elle a conclu qu'il n'y a pas une voie unique pour le développement.

Elle a ajouté que les politiques de travail décent ont la capacité de contribuer au développement social durable.

25. M. Zoellick a ajouté plusieurs remarques. Premièrement, en ce qui concerne les problèmes de gouvernance et de corruption évoqués par le vice-président employeur et d'autres intervenants, il a fait observer que la corruption non seulement spolie les pauvres mais encore érode la confiance en les gouvernements, les entreprises, les syndicats et les organisations internationales. Il a admis la justesse des propos du représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud sur la gouvernance et a rappelé qu'il a lui-même nommé d'anciens ministres de l'Afrique à des postes importants de la Banque mondiale, prouvant ainsi que beaucoup peut être fait au sein d'une organisation encore que, en dernière analyse, les problèmes de gouvernance relèvent en grande partie de la responsabilité des Etats Membres.
26. Deuxièmement, M. Zoellick a répondu au vice-président travailleur que la Banque mondiale considère le développement comme un tout englobant donc les questions de la protection des travailleurs et de la protection sociale. Selon lui, ces questions ne peuvent être «externalisées». Il reconnaît qu'elles sont au cœur même de l'OIT et que la meilleure chose à faire est de s'inspirer du concept de partenariat par le dialogue que celle-ci a forgé; il pense qu'il n'y a pas de place pour des organisations monopolistiques. Troisièmement, plusieurs orateurs ayant soulevé la question des conditionnalités de la Banque mondiale, il a indiqué que, de 30 en moyenne, le nombre de celles-ci est aujourd'hui tombé à 10 ou 12. Qui plus est 50 pour cent d'entre elles portent sur des questions de gouvernance, comme l'exigence faite aux gouvernements de consulter les organisations de la société civile et les organisations de travailleurs, et 20 pour cent des autres s'appliquent à des secteurs sociaux.
27. Quatrièmement, il considère lui aussi que les normes fondamentales du travail et les droits des travailleurs sont importants et il a essayé de le démontrer dans sa première intervention en expliquant que, longtemps avant d'occuper son poste actuel, il s'est efforcé d'insérer la question sociale dans la politique commerciale. Cette question étant l'un des aspects déterminants d'une mondialisation durable et sans exclus, il a proposé de l'inclure dans le rapport *Doing Business*. La Banque mondiale a récemment passé en revue les 188 conventions de l'OIT et conclu que tout pays qui respecterait la totalité de ces conventions obtiendrait le meilleur classement du rapport *Doing Business*. Cinquièmement, M. Zoellick a admis que la question de la flexibilité des marchés du travail est une question délicate qui mérite réflexion. Les travailleurs doivent passer avant les emplois. En effet, chercher à préserver les emplois n'est pas forcément la meilleure stratégie de développement car les travailleurs du secteur informel risquent de se trouver exclus, aspect qu'a soulevé la représentante du gouvernement de l'Inde. En ce qui concerne l'agitation financière, l'orateur a souligné le fait que, contre toute attente, et du moins jusqu'à maintenant, certains pays en développement restent d'importants pôles de croissance. Néanmoins, il ne croit pas à un monde coupé en deux et pense que les problèmes des pays développés auront des répercussions sur l'économie mondiale.
28. En ce qui concerne la supervision et la régulation financières, les remous actuels sont certainement riches d'enseignements mais il faut se garder de condamner systématiquement l'innovation dans ce domaine car elle peut être extrêmement utile, non seulement pour les banques d'investissement ou les grandes banques commerciales, mais aussi pour les défavorisés de ce monde. M. Zoellick a cité plusieurs cas dans lesquels la Banque mondiale a mis des instruments financiers novateurs au service de pays pauvres. Pour conclure, il a rappelé l'intervention de la représentante du gouvernement de l'Inde concernant les possibilités d'acquisition des connaissances et d'apprentissage qu'offre de plus en plus la coopération Sud-Sud. Lors de son voyage en Inde, il a vu fonctionner certains des programmes villageois, des programmes de prise en charge des orphelins et

l'assurance maladie des travailleurs du secteur informel. La Banque mondiale a beaucoup à apprendre de l'OIT et de ses Etats Membres.

29. L'après-midi, un membre travailleur a dit que le document préparé par le groupe de travail analyse de façon juste et équilibrée les remous du marché financier et les déséquilibres économiques mondiaux, et aussi les difficultés qui s'ensuivent pour la réalisation de l'Agenda du travail décent. Se référant à l'Agenda global pour l'emploi, il a attiré l'attention sur les liens qui existent entre, d'une part, l'Agenda du travail décent et, d'autre part, les politiques monétaires, budgétaires et des taux de change. Il ressort du document que, au niveau national, la compétitivité et l'emploi pâtissent des fluctuations spectaculaires des taux de change et de la volatilité des marchés des capitaux. L'ouverture des marchés financiers a un coût qui a été en partie sous-évalué et c'est souvent la société qui paie le prix des défaillances des marchés financiers. Ne mettre en œuvre que des outils conjoncturels tels que des politiques monétaires ou budgétaires pour faire face à la crise est insuffisant compte tenu des déséquilibres et des inégalités à corriger. Le plus grand déficit dont souffrent un grand nombre d'économies à croissance rapide est un déficit de négociation collective, et c'est dans ce domaine que l'action de l'OIT pourrait avoir le plus grand impact pour que soient abordés ensemble les problèmes de la croissance, de la répartition des revenus et de l'augmentation de la demande intérieure.
30. A propos de l'exposé du président de la Banque mondiale, l'intervenant a formulé quatre remarques. Premièrement, l'hypothèse de la Banque mondiale est que les travailleurs doivent s'adapter à la réalité et aux règles de la mondialisation, mais le groupe des travailleurs considère qu'il est indispensable de changer ces règles et cette réalité pour les mettre davantage au service de l'être humain. Deuxièmement, il n'est pas exact de dire que les pays respectant parfaitement les normes de l'OIT obtiennent de bons résultats dans le rapport *Doing Business*. En réalité, ceux qui ne les respectent pas sont mieux classés que les autres. Troisièmement, la tâche première de l'OIT consiste à fixer des normes relatives aux droits des travailleurs et à en contrôler l'application, domaine dans lequel la Banque mondiale doit s'en remettre à l'OIT. Quatrièmement, pour le moment, les résultats du dialogue engagé par la Banque mondiale et l'OIT à propos du rapport *Doing Business* ne sont pas suffisants pour former la base d'un consensus.
31. A propos des questions 1 à 4 du paragraphe 49 du document dont était saisi le groupe de travail, l'orateur a fait observer que, si la crise actuelle se poursuit, certains pays perdront des emplois, verront le travail non protégé augmenter et connaîtront une aggravation de la pauvreté. A l'échelle internationale, redresser les déséquilibres mondiaux évoqués dans le document exige une plus grande cohérence entre politique commerciale, politique financière et politique de l'aide. Trois aspects de l'Agenda du travail décent sont particulièrement pertinents: une meilleure coordination des politiques macroéconomiques pour parvenir au plein emploi; l'application d'un ensemble de mesures sociales et fiscales ainsi que d'une politique de l'éducation qui permettent de réduire l'inégalité des salaires et des revenus; et l'adoption de mesures stimulant la demande intérieure globale des pays à vocation exportatrice, et surtout de la Chine, y compris par la voie de la liberté syndicale et de la négociation collective. Quant à la question 5, l'orateur a approuvé l'idée d'organiser des débats tripartites à l'échelle nationale, à condition qu'ils se fondent sur la liberté d'association. Il a proposé que les résultats de ces débats soient examinés lors de la session que le Conseil d'administration tiendra en novembre 2008. En outre, le Bureau devrait produire à intervalles réguliers un rapport sur les prévisions économiques et sociales et leur impact probable sur l'Agenda du travail décent.
32. Le vice-président employeur a fait observer que, compte tenu de son mandat, l'OIT devrait tenir compte des turbulences financières et arrêter des stratégies pour faire face aux conséquences. L'OIT apporterait ainsi une valeur ajoutée significative. Les questions touchant à l'organisation des entreprises ont leur importance, notamment en ce qui

concerne les difficultés de démarrage d'une entreprise dans les pays en développement et le risque de corruption. D'où l'utilité de créer un cadre réglementaire qui incite les entreprises à opérer dans le secteur formel. Aussi son groupe approuve-t-il le rapport *Doing Business* (La pratique des affaires).

33. Le vice-président employeur a indiqué que son groupe a trouvé la session du matin particulièrement utile. Il a conclu en soulignant trois points. Premièrement, les employeurs sont convaincus que l'OIT a une mission importante à accomplir dans ce domaine. En d'autres termes, l'Organisation devrait s'intéresser aux conséquences de l'évolution économique et financière, comme d'ailleurs à celles du changement climatique. Un processus dynamique est en cours dont on ne sait pas très bien ce qui en résultera, mais qui aura des répercussions auxquelles l'OIT devra réagir, compte tenu de son mandat. Il convient de s'attacher davantage à définir les effets de la crise plutôt que ses causes. Ces effets concernent non seulement le travail, mais aussi les entreprises. Deuxièmement, il a souligné le fait que, dans de nombreux pays, les entreprises sont confrontées à une multitude d'obstacles d'ordre fiscal, bureaucratique et organisationnel. Lorsque les entreprises doivent faire face à autant d'obstacles, le secteur informel tend à l'expansion. Cela a des conséquences pour les travailleurs. L'objectif doit être de mettre en place des systèmes qui permettent aux entreprises d'opérer dans le secteur formel plutôt que dans le secteur informel. Les opinions divergent quant à la manière de procéder, mais il devrait être possible de surmonter ces divergences par le dialogue. Les employeurs approuvent le rapport *Doing Business* (La pratique des affaires) tout en reconnaissant qu'il peut être amélioré. Troisièmement, le groupe ne partage pas le diagnostic tel qu'il figure dans le document ni les options politiques qui y sont proposées. Il convient de se concentrer sur les conséquences de la crise, qui peuvent varier considérablement selon le pays. Il convient d'insister sur la nécessité de créer des entreprises et des emplois; en effet, dès lors que les entreprises sont durables, le travail décent devient possible. Le document est trop approximatif dans l'utilisation d'expressions comme politiques du marché du travail ou réglementation de l'emploi. La protection sociale et la protection des travailleurs, qui sont essentielles en période de risque, doivent être viables dans le monde réel de la concurrence. L'adaptation aux nouvelles réalités du marché est une question importante sur laquelle le Bureau doit se pencher. Il y a aussi lieu d'examiner de façon plus approfondie les aspects de l'économie informelle, qui varient d'une région à l'autre. Un élément associé est la migration. Le président de la Banque mondiale a fait un certain nombre de propositions en vue d'une collaboration efficace avec l'OIT. Le groupe estime qu'il n'existe pas de réponse politique unique à l'évolution actuelle. A différents pays, des options différentes. L'OIT doit également coopérer avec d'autres institutions du système des Nations Unies comme le PNUD et les banques régionales, ainsi que la Banque mondiale. S'agissant d'organiser des réunions de mandants pour examiner les tendances économiques, l'intervenant a souligné la nécessité d'adopter une vision générale qui englobe les aspects de gouvernance.
34. *Revenant sur l'échange avec M. Zoellick et sur l'examen du document du Bureau, j'ai constaté un large consensus quant à l'opportunité d'approfondir notre collaboration avec la Banque mondiale. M. Zoellick, le Directeur général et les membres du groupe de travail ont fait un certain nombre de propositions utiles sur la manière d'organiser et de privilégier ce qu'il a appelé un «partenariat fondé sur le dialogue». Nous devrions inviter le Directeur général à poursuivre ses discussions avec M. Zoellick et à nous en rendre compte à un moment qui conviendra. S'agissant de la situation économique actuelle et de ses répercussions possibles sur l'Agenda du travail décent, j'ai observé que les préoccupations concernant le ralentissement de plus en plus diffus de l'activité économique et ses conséquences possibles à l'échelle mondiale sont partagées. Il y a des divergences de vues concernant les options à envisager. Peut-être reflètent-elles les différentes situations des Etats Membres. A mon sens et de l'aveu général, une période difficile a commencé, et les pays pourraient bien trouver dans le tripartisme et le dialogue*

social un moyen fort utile d'élaborer des réponses politiques appropriées. Je propose que les pays qui décideraient de suivre la proposition visant à organiser des réunions tripartites sur la crise tiennent l'OIT informée du contenu et des résultats de ces discussions. Je suis convaincu que le Bureau continuera de suivre de près l'évolution de la crise et décidera, au cours des consultations d'usage avec le bureau du Conseil d'administration s'il y a lieu et, le cas échéant à quel moment, de présenter un nouveau rapport et de prévoir une nouvelle discussion. D'une manière générale, le point 1 de l'ordre du jour a donné lieu à un débat extrêmement intéressant et nourri qui se révélera utile pour les discussions futures.

II. Rapport du Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable ⁴

35. En présentant la deuxième question de l'ordre du jour relative au «rapport du Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable», le président a appelé l'attention sur la version révisée du document du Bureau. Il a remercié le gouvernement du Portugal pour son rôle actif dans l'organisation du forum, au cours duquel a soufflé l'«esprit de Lisbonne», que l'OIT devrait s'efforcer désormais d'entretenir.
36. Le Directeur général a noté que les débats à Lisbonne ont été très stimulants et qu'il appartient maintenant au Conseil d'administration de décider de la suite à donner au forum. Le cadre stratégique pour la période 2010-2015 constitue à cet effet l'instrument approprié.
37. M. Vieira da Silva, ministre portugais du Travail et de la Solidarité sociale, a déclaré que le travail décent est l'un des concepts les plus novateurs de la politique internationale et que son gouvernement y est particulièrement attaché. Le forum s'inscrit dans le cadre de la présidence portugaise de l'Union européenne et constitue un signal fort du soutien politique apporté par l'Union à l'Agenda du travail décent. De par le niveau et la qualité des interventions, la variété des thèmes abordés et leur intérêt pour le débat mondial, ce forum a été une grande réussite. Le ministre s'est félicité de la qualité du rapport du Bureau et a rappelé quelques-uns des principaux messages qu'il contient. Parmi les grands défis à relever, il faut renforcer la cohérence des politiques dans les domaines clés, améliorer la qualité des données et des indicateurs de mise en œuvre, consolider les réseaux mondiaux et régionaux de partage des connaissances et encourager les partenaires sociaux et la société civile à mettre en place les conditions politiques et sociales permettant d'atteindre les objectifs du travail décent. A cet égard, l'appel à l'action pour le travail décent lancé lors du forum par le mouvement syndical international et des organisations de la société civile a été un acte fort. L'orateur a résumé l'esprit de Lisbonne en une question: comment faire pour que la campagne en faveur du travail décent soit efficace? L'idée qu'il a émise d'organiser dans l'avenir un autre forum de l'OIT témoigne de la nécessité de prendre rapidement des mesures sur certaines questions concernant le travail décent au service d'une mondialisation équitable et d'évaluer les progrès accomplis dans différents domaines et différentes régions. Il a rappelé d'autres étapes franchies ces derniers mois sur la voie de la consolidation et de la promotion de l'Agenda du travail décent. Répondant à la question de savoir si le forum a été utile, il a déclaré qu'il en est convaincu, et ce pour deux raisons. Premièrement, malgré le soutien croissant dont bénéficie l'Agenda du travail décent, certaines évolutions ne lui sont pas favorables et il faut compter avec les risques d'une mondialisation injuste. Deuxièmement, il est important de consolider le concept et de le faire évoluer. Le ministre a parlé à Lisbonne de la «densité éthique» du concept de

⁴ Document GB.301/WP/SDG/2(Rev.).

travail décent qui pourrait faire progresser les outils utilisés et produire des résultats, ce qui en fin de compte est le plus important.

38. Le vice-président travailleur a dit que le groupe des travailleurs partage en grande partie l'analyse présentée dans le rapport. Il a noté en particulier le large consensus sur la nécessité d'une mondialisation équitable, qui s'est dégagé au cours du forum, et la prise de conscience du fait que le travail décent est indispensable pour parvenir à cet objectif. Il a noté également que les politiques économiques et sociales doivent être harmonisées à tous les niveaux et est convenu que le tripartisme et le dialogue social (notamment la négociation collective) sont des éléments clés du travail décent au niveau national. Le groupe des travailleurs a également souscrit à une grande partie des conclusions formulées à l'issue des discussions thématiques qui ont eu lieu lors du forum. Globalement, il estime que le forum a permis de rappeler que la structure tripartite de l'OIT est un atout précieux pour traiter les grandes questions mondiales. Le forum a aussi montré ce que l'Organisation a à gagner à porter son message au-delà de ses murs. Il faut maintenant passer des mots aux actes et produire des résultats dans au moins deux domaines stratégiques: premièrement, renforcer la cohérence des politiques internationales et, deuxièmement, créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et qui respectent pleinement les droits des travailleurs. Le vice-président travailleur a rappelé que le forum a été l'occasion, pour la Confédération syndicale internationale (CSI), de lancer, en collaboration avec des organisations de la société civile partageant les mêmes idées, un appel à l'action pour le travail décent. Dans ce contexte, la CSI a proclamé le 7 octobre 2008 «Journée du travail décent». Le vice-président travailleur a appelé l'OIT à participer aux activités qui seront menées à cette occasion autour de trois thèmes principaux: la solidarité; l'éradication de la pauvreté et des inégalités pour tous; et les droits au travail. Il a également appelé à la ratification et à l'application universelles de la convention n° 87, dont on célébrera en 2008 le 60^e anniversaire, ainsi que de la convention n° 98, qui aura 60 ans en 2009.
39. Le vice-président employeur a déclaré que le principal objectif du forum avait été de faciliter le dialogue et l'échange avec des acteurs extérieurs aux réseaux tripartites. Cet objectif a été pleinement atteint. L'intervenant a noté avec satisfaction que les représentants du groupe des employeurs ont participé activement aux débats. Il appartient maintenant au Conseil d'administration de déterminer les mesures à prendre pour assurer le suivi du forum. L'intervenant a rappelé que le forum a permis de dégager quelques leçons importantes: la nécessité de disposer de systèmes souples, accessibles et bien conçus en matière d'éducation, de développement des compétences et d'employabilité; de mettre en place des réglementations intelligentes pour favoriser la structuration de l'économie informelle; de mieux gérer les migrations de travailleurs par la mise en place de dispositifs appropriés; d'assurer une extension de la sécurité sociale en maintenant une politique budgétaire responsable; enfin, l'importance d'un dialogue plus soutenu entre les organisations internationales. L'intervenant a rappelé que l'un des principaux enjeux est celui de l'accès des jeunes, hommes ou femmes, à un travail décent. Il faut maintenant que l'Organisation assimile la masse d'informations dégagées au cours de cet événement, en fonction des impératifs de sa mission, avant d'envisager la possibilité d'organiser un autre forum.
40. Le représentant du gouvernement du Pérou, s'exprimant au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), s'est déclaré très satisfait de la tenue du forum. Il a notamment souligné l'intérêt des sessions thématiques qui ont aidé à dégager diverses pistes de réflexion en vue de renforcer les politiques et les programmes relatifs au travail décent. L'orateur a rappelé que les pays du GRULAC ont témoigné à plusieurs reprises leur attachement indéfectible à l'Agenda du travail décent, notamment lors du Sommet des Amériques de Mar del Plata.

41. La représentante du gouvernement de la Slovénie, s'exprimant au nom de l'Union européenne ⁵, a souligné l'intérêt de l'ordre du jour du forum et fait observer que ce dernier a eu lieu au moment où l'Union européenne engageait également une réflexion sur la mondialisation, concrétisée notamment par l'adoption, lors du Conseil européen de décembre 2007, d'une déclaration sur la mondialisation. L'Union européenne apprécie la cohérence de l'action menée sur le terrain par l'OIT et considère que les diverses opinions exprimées lors des six débats thématiques seront une source de précieux enseignements pour l'Organisation. Au cas où celle-ci déciderait d'organiser un autre forum, l'Union européenne estime qu'il serait souhaitable d'y inviter davantage de représentants du système multilatéral, d'axer les débats sur un petit nombre de thèmes et de se concentrer sur la question de la cohérence des politiques et de l'efficacité de la mise en œuvre des politiques relatives au travail décent aux niveaux national, régional et mondial. Il est essentiel d'assurer une cohérence des politiques à l'échelon international, notamment par le biais de l'Initiative de cohérence des politiques. Il importe que le Bureau communique régulièrement un rapport au groupe de travail sur l'évolution de la situation dans ce domaine, ainsi que des indications sur la suite à donner au rapport de la Commission mondiale.
42. Le représentant du gouvernement du Kenya a déclaré qu'il incombe à l'OIT de traduire les principaux enseignements qui ont pu être tirés du forum en actions concrètes susceptibles de soutenir les efforts déployés pour promouvoir le travail décent et instaurer une mondialisation équitable. Il faut impérativement que l'OIT intensifie sa collaboration avec les autres organisations du système des Nations Unies. Il est en outre capital de mobiliser le système multilatéral pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques et des programmes relatifs au travail décent, en particulier dans des domaines comme l'emploi des jeunes et l'économie informelle. L'intervenant a félicité l'Union interparlementaire de son attachement à la cause de l'emploi et du travail décent, et l'a instamment invitée à mettre sur pied un groupe consultatif parlementaire international qui serait chargé de promouvoir la cohérence des politiques aux niveaux national et international.
43. La représentante du gouvernement de l'Argentine a rappelé le rôle actif joué à l'occasion du forum par son gouvernement, lequel a notamment présidé le débat sur les politiques de sécurité sociale pour la cohésion sociale et le développement économique. Dans le contexte économique actuel agité, ce sujet mérite une attention particulière car il peut contribuer à aider les travailleurs à faire face à des ajustements difficiles au travail. Parallèlement, ce peut être un instrument propice à l'intégration sociale, à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la démocratie politique. L'intervenante a indiqué qu'elle souscrit à l'évaluation préliminaire présentée dans le rapport, et reste dans l'attente d'un autre débat qui tiendra compte des particularités de chaque région.
44. La représentante du gouvernement de l'Inde a fait siens les sentiments exprimés au sujet de l'esprit de Lisbonne, qui devra déboucher sur la Stratégie de Lisbonne, effort concerté pour rechercher des solutions et des stratégies pouvant libérer les capacités productives des peuples des différentes nations. L'OIT doit élaborer une stratégie globale visant à promouvoir le travail décent et une mondialisation équitable, et tout le système des Nations Unies devrait l'adopter. L'intervenante a conclu en rappelant les nombreuses initiatives prises par son gouvernement pour promouvoir les quatre piliers de l'Agenda du travail décent.

⁵ Les pays candidats à l'adhésion – Turquie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine –, les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie –, les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) – Islande et Norvège –, les membres de l'Espace économique européen ainsi que la Suisse, l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie se sont alignés sur la déclaration.

45. Le représentant du gouvernement de la France a apporté un complément à l'intervention du représentant du gouvernement de la Slovénie, au nom de l'Union européenne. Il a résumé son évaluation du forum en quatre points. Premièrement, il est possible d'organiser une réunion comme celle de Lisbonne. Deuxièmement, il est utile de l'organiser car, outre les résultats de la discussion, le forum a donné lieu à un échange fécond entre les partenaires tripartites et d'autres acteurs. Troisièmement, les possibilités d'amélioration existent, même si, à Lisbonne, la barre a été placée très haut. Quatrièmement, cette réunion est souhaitable. Le gouvernement de la France est favorable à l'organisation d'une autre manifestation analogue pour deux raisons. La première est politique, comme l'a déjà souligné M. Vieira da Silva. La deuxième tient à l'OIT elle-même. L'Organisation ne doit pas se contenter d'organiser des débats entre ses mandants; il est nécessaire de projeter les valeurs de l'Organisation et de se faire entendre par d'autres parties prenantes.
46. Le représentant du gouvernement de Sri Lanka a fermement appuyé le dialogue engagé par l'OIT pour promouvoir le travail décent et une mondialisation équitable, ainsi que la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques. Son gouvernement a créé une commission interministérielle pour assurer une cohérence de la mise en œuvre des politiques nationales visant à promouvoir le travail décent. Il a trouvé, comme les autres intervenants, que le Forum de Lisbonne a été un succès et a indiqué être favorable à l'idée d'étudier la possibilité d'organiser une manifestation analogue axée sur la mise en œuvre des politiques et des programmes de promotion du travail décent. Il est temps, selon lui, comme cela est proposé dans le rapport, que le Bureau élabore une stratégie d'ouverture qui soit claire pour assurer un suivi approprié des initiatives et obtenir des résultats tangibles.
47. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a félicité M. Vieira da Silva de son rapport instructif et des efforts qu'il a déployés pour la conduite du Forum de Lisbonne. Le document du Bureau vise à obtenir des orientations, mais le groupe de travail ne peut pas prendre d'engagements. Par ailleurs, le forum s'est déroulé sous forme de discussions de groupes, alors qu'aucun mécanisme n'a été mis en place pour parvenir à un consensus. En outre, il ne lui a pas semblé que de nouvelles idées fondamentales aient été soulevées ni qu'aucune mesure concrète à prendre n'ait été largement adoptée. Les questions doivent d'abord être examinées et approuvées par le Conseil d'administration avant de pouvoir être intégrées dans le programme et budget. S'agissant d'organiser un autre forum analogue, elle a fait observer que l'OIT tient déjà trois réunions régulières par an et qu'il conviendrait d'aborder toute question suffisamment importante dans le cadre des réunions normalement programmées. L'intervenante a souscrit à la nécessité d'élaborer une stratégie d'ensemble de l'OIT pour se concentrer sur les activités d'ouverture et de sensibilisation existantes et les renforcer. Elle s'est interrogée sur ce que recouvre l'idée pour le BIT «d'adapter son message à ses divers interlocuteurs» et souhaiterait obtenir des éclaircissements à ce sujet.
48. Le représentant du gouvernement de la Norvège a précisé qu'il importe de se concentrer sur la cohérence des politiques et sur la mise en œuvre effective des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), grâce notamment à la participation active d'éminents représentants d'autres organisations multilatérales. Cela a été souligné dans l'intervention faite au nom de l'Union européenne, à laquelle son gouvernement souscrit. La Norvège aimerait contribuer aux efforts en vue d'une gouvernance mondiale qui soit meilleure et plus cohérente pour promouvoir le travail décent et, à cet égard, elle organisera une conférence internationale sur le travail décent, le vendredi 5 septembre 2008 à Oslo, à laquelle participeront d'éminents représentants de l'OIT, de l'Organisation mondiale du commerce, des gouvernements, des partenaires sociaux et des parlementaires.
49. Le représentant de la Commission européenne a accueilli favorablement le rapport du forum de l'OIT et la possibilité d'organiser un autre forum du même genre à l'avenir. Il a fait remarquer que la Commission européenne a soutenu le forum de l'OIT, et que le

Commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances, M. Vladimer Spidla, a prononcé l'un des principaux discours en plénière. Plusieurs des questions qui ont été examinées au forum l'avaient déjà été à la réunion annuelle de haut niveau entre le Bureau et la Commission européenne qui s'est tenue en novembre 2007 et à la Conférence sur le travail décent organisée par la Commission européenne en coopération avec la présidence de l'Union européenne au mois de janvier 2008. L'OIT ne pourra pas atteindre ses objectifs stratégiques aux niveaux mondial, régional et national si elle reste isolée. Elle doit donc continuer à dialoguer et à coopérer avec d'autres institutions et organisations, institutions régionales et autres acteurs. Il est également important d'élaborer une stratégie globale de l'OIT pour consolider et mieux cibler les activités de sensibilisation et de promotion existantes.

50. La présidente de la CSI, M^{me} Burrow, a fait remarquer que l'appel à l'action qui a été lancé est très important pour le mouvement syndical. Il est essentiel qu'un engagement en faveur du travail décent soit pris jusques et y compris au niveau des pays et des lieux de travail. Compte tenu des remous que connaissent les marchés financiers, elle a estimé que les employeurs comme les travailleurs ne peuvent que bénéficier d'un engagement universel en faveur du travail décent, y compris la liberté syndicale et le droit d'organisation et de négociation collective. L'intervenante a indiqué que les élections qui ont eu lieu récemment en Australie ont été menées et largement gagnées sur la base d'une campagne en faveur des droits au travail. Ces droits sont également le fondement d'une confiance renouvelée dans l'économie et la motivation de l'engagement commun des entreprises australiennes en faveur de la croissance, de la productivité et de la durabilité.
51. Un autre délégué travailleur a indiqué que, dans un certain nombre de pays, de riches individus, y compris les dirigeants de grandes entreprises financières, échappent largement à la fiscalité. Des systèmes d'imposition efficaces permettant de financer les services publics et d'appuyer des politiques cohérentes sont essentiels pour assurer une mondialisation sociale, mais cette question n'a pas été abordée au cours du forum.
52. M. Vieira da Silva a remercié les participants de leurs compliments sur l'esprit de Lisbonne. Il a souligné que le concept du travail décent est un concept d'une grande force à la fois par sa densité éthique et parce qu'il relie la discussion sur les marchés du travail et les questions sociales à beaucoup d'autres questions qui sont pertinentes dans différents contextes géographiques, économiques et politiques. Les règles de base financières et commerciales mondiales ont certes une influence majeure, mais les premiers pas en direction du travail décent ne pourront être faits que par les employeurs, les travailleurs et les gouvernements. Il a également souligné qu'il est essentiel d'ajouter une dimension politique au débat sur le travail décent et d'éviter que cela ne devienne un programme bureaucratique de l'OIT ou de toute autre institution des Nations Unies, ou encore de l'Union européenne ou d'ailleurs. Il faudrait organiser un autre forum, dans le même esprit que celui de Lisbonne, mais dans un autre endroit, afin de donner une force politique au débat.
53. Dans son allocution finale, le vice-président employeur a souligné que le groupe des employeurs a trouvé ce forum très utile mais qu'il reste maintenant au Conseil d'administration à faire une analyse tripartite des résultats et à discuter des étapes suivantes éventuelles. Pour le moment, il n'est pas vraiment utile d'organiser un autre événement du même genre.
54. Le vice-président travailleur a rappelé que l'idée du forum est née de ce que le Conseil d'administration considérait comme un besoin exprimé, mais sans qu'il soit question d'un suivi automatique. Le Conseil d'administration devrait avoir l'esprit ouvert quant à la tenue d'un autre forum, étant donné, en particulier, les défis qui restent à relever pour l'Agenda du travail décent.

55. Le Directeur général a clos la réunion en notant que le forum a été approuvé par la plupart des intervenants. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir quelle suite donner aux idées et aux opinions qui ont surgi de ce forum. Il a rappelé une intervention du représentant du gouvernement de l'Inde disant que l'«esprit de Lisbonne» doit devenir la «stratégie de Lisbonne», et il a souscrit à la déclaration du vice-président employeur et de la représentante du gouvernement des Etats-Unis, selon lesquels c'est au Conseil d'administration qu'une décision tripartite sur cette question devra être prise. Le cadre stratégique pour 2010-2015, qui devrait être approuvé en novembre 2008, fournit le processus institutionnel qui permettra de tenir compte des apports de Lisbonne et de la discussion sur l'utilité de ces apports. Certaines questions précises qui figurent dans le cadre stratégique sont tout à fait pertinentes. C'est le cas lorsqu'il s'agit d'avoir une vision d'une OIT plus forte dans un monde en mutation, de définir les priorités pour chaque objectif stratégique, d'élaborer des outils et des options permettant de faire des PPTD des programmes opérationnels, de renforcer les capacités des mandants et du personnel du BIT et d'améliorer la gestion. Le processus qui mène à la préparation d'un cadre stratégique est pour les mandants comme pour le personnel l'occasion d'apporter leur propre contribution. Pour ce qui est de la question des ressources, le Directeur général a rappelé la création du Compte supplémentaire du budget ordinaire et a remercié les pays qui se sont déjà engagés à verser une contribution.

Genève, le 19 mars 2008.